

Système intégré de gestion ouvert et multiplateformes des marchés publics



Publié le 19-10-2017 à 11:26

Support: support@armp.cm Plateforme: pridesoft@armp.cm

MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

DECISION N° 00629/D/MINEPIA/SG/DAG/2017 DU 17 OCTOBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE FAISANT SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, PASSE EN PROCEDURE D'URGENCE, N°0011/AONO/MINEPIA/CMPM/2017 DU 08 JUIN 2017 EN VUE DE L'ACQUISITION DU MATERIEL D'IDENTIFICATION DES ANIMAUX AU MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES.

Télécharger la pièce d'origine

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2016/018 du 14 décembre 2016 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2017;

Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;

Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marches publics ;

Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 portant application du code des marchés publics ;

Vu la circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'Exercice 2017.

Considérant le dossier d'appel d'offres national ouvert, passé en procédure d'urgence, n°0011/AONO/MINEPIA/CMPM/2017 du 08 juin 2017 en vue de l'acquisition du matériel d'identification des animaux au Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales.

• DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à la consultation susmentionnée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
KIAMA S.A. : 15 709 Yaoundé	Quarante-cinq millions (45 000 000)	Direction du Développement des Productions et des Industries Animales du MINEPIA	Quatre-vingt-dix (90) jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera

Télécharger la pièce d'origine

YAOUNDE Le 16-10-2017 Le MINISTRE DR TAIGA